



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

de

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18  
Pour : 18  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 03/04/2018  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 10/04/2018

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le **25 AVR. 2018**

ID : 033-213301435-20180410-CA17BP182018\_02-BF

**Délibération CA17/BP18 n° 2018 - 02**

Mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois avril deux mille dix huit

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration(s)** : Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*  
Sylvie AMAN *procuration à Maribel ROBERT SOARES*  
Jean-Paul SCHAUS *procuration à Denis RICHARD*

**Absent(s) excusé(s)** : Sylvie AMAN - Gilles THIBAUD - Jean-Paul SCHAUS

**Le secrétariat a été assuré par** : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT L'APPROBATION  
DES COMPTES GESTION 2017  
BUGDET PRINCIPAL - MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS  
BUDGET ANNEXE - HALTE NAUTIQUE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le compte administratif de l'exercice budgétaire 2017,  
**Vu** le compte de Gestion transmis par Madame Champagne - Comptable public

**Monsieur le Maire rappelle que :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par Madame CHAMPAGNE - Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame CHAMPAGNE - Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes

émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 compris celle de la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour la Commune et la Halte Nautique pour l'exercice 2017, par Madame CHAMPAGNE – Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOpte** les comptes de Gestion de l'exercice budgétaire 2017 du budget principal et du budget annexe de la halte nautique.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

Alain TABONE